

26 décembre 1961

2.502/Pers.Com./

TRANSMIS copie pour information à
Monsieur le Préfet de et à (tous)

Paiement policiers
Tribunaux canton.

S/couvert de Monsieur l'Administrateur
de Territoire de et à -(tous)

A Monsieur le Préfet
de et à
K I B U Y E.-

S/couvert de Monsieur l'Administrateur de
Territoire de et à KIBUYE.-

Monsieur le Préfet,

Me référant à votre lettre n° 2783/A.I./Com.
du 5 décembre 1961, j'ai l'honneur de vous confirmer ma lettre
n° 829/Pers.Com. du 20 mai 1961, paragraphes 1° et 2°, vous adres-
sé par mon prédécesseur.

Les policiers attachés au service des tribu-
naux de canton continuent à être payés par les caisses communales.

Le Ministre
L.MPAKANIYE,